

Nom :

Prénom :

N° de Chambre :

Règlement intérieur du foyer-internat du Lycée Professionnel Privé ECA

Le règlement de l'internat reprend les dispositions générales du règlement des élèves de l'E.C.A. et précise les dispositions spécifiques à la vie de l'internat.

Le foyer internat a pour mission d'accueillir les élèves afin de leur permettre de poursuivre leur cursus scolaire tout en leur proposant des activités nécessaires à leur équilibre.

Chaque élève interne s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à s'y conformer, afin d'assurer le bon déroulement de la vie en collectivité.

Pour l'élève interne le présent règlement s'applique également pendant les sorties.

HORAIRES

Matin : 6h30-7h15 : Réveil

6h30-7h30 : Petit déjeuner

8h00 : Fermeture des locaux

Soir : 17h00-19h00 : étude en chambre

ou sport ou sortie hebdomadaire autorisée

19h00-20h00 : repas

20h30-21h30 : deuxième étude (ou soirée TV)

22h : extinction des feux

Un accueil est prévu le **dimanche soir de 19h30 à 22h**. Les élèves doivent s'inscrire en arrivant sur la feuille de présence à l'entrée de l'internat. Le repas du dimanche soir n'est pas assuré par l'internat.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Ce choix de la catégorie pensionnaire implique, obligatoirement, un engagement pour l'année scolaire complète, soit sur 10 mois.

Aucun changement, sauf cas de force majeure, ne sera admis en cours d'année scolaire.

RÉGIME DES ÉTUDES

Les études obligatoires se déroulent sous surveillance de 17h00 à 19h00 et de 20h30 à 21h30 à l'internat (en chambre porte ouverte). Elles doivent être silencieuses, et tout déplacement se fait avec l'accord du surveillant.

La consommation de nourriture et de boisson et l'usage des téléphones portables ou autres appareils de communication ne sont pas autorisés pendant le temps de travail.

Les élèves désirant travailler après 22h00 peuvent le faire dans les salles d'étude avec l'accord du surveillant.

Un bilan des résultats scolaires sera effectué régulièrement. Les élèves dont les résultats sont insuffisants devront effectuer un temps de travail supplémentaire.

Les élèves ayant des heures d'étude obligatoires dans la journée pourront, avec l'accord du surveillant, disposer du temps d'étude d'internat pour lire (des livres sont prêtés par le CDI) ou pratiquer des activités culturelles ou ludiques.

Ces activités doivent se dérouler dans le calme et le respect d'autrui.

SORTIES

Les élèves internes peuvent sortir librement tous les jours de 12h15 à 13h20 et de 16h30 à 16h45 sous la responsabilité des familles, mais **doivent obligatoirement prendre leur repas au restaurant scolaire.**

Pour les « SH » l'inscription se fera **les mardis de 20h à 21h uniquement.**

Une seule sortie par semaine est autorisée pour les élèves mineurs.

Les élèves désirant une sortie supplémentaire (leçon d'auto-école, activité sportive ou culturelle, etc.) doivent en faire la demande soit directement au bureau des surveillants d'internat, soit par ECOLE DIRECTE, soit par mail (survint-eca@wanadoo.fr)

ABSENCES

Les élèves internes ne peuvent quitter l'établissement sans l'accord du responsable d'internat, du C.P.E. ou de l'infirmière en cas de maladie ou d'accident.

En aucun cas, ils ne devront contacter directement leurs parents.

Si un élève doit quitter l'internat en cours de semaine pour un motif prévu, il doit présenter une **demande écrite des parents** et l'autorisation sera mentionnée dans le carnet de correspondance.

En cas d'imprévu, toute absence doit être signalée

par téléphone : 04 50 23 82 90, par ECOLE DIRECTE ou par mail : survint-eca@wanadoo.fr

SPORT ET LOISIRS

Le gymnase est à la disposition des élèves un soir par semaine de 20h00 à 21h15 sous la responsabilité d'un surveillant. Les élèves désirants s'y rendre doivent s'inscrire sur la feuille prévue à cet usage au bureau avant 18h. Le contrôle de présence est effectué au gymnase.

Des animations sont proposées chaque mois (sortie en soirée, tournois de sport et jeux de société) selon un calendrier défini en début d'année. Chacun est invité à y participer selon sa disponibilité.

DÉLÉGUÉ D'ÉTAGE

Un élève par étage est élu en début d'année, il représente ses camarades auprès de l'administration et participe à une réunion trimestrielle avec l'équipe des surveillants. Il est aussi chargé de faire connaître les suggestions et souhaits de ses camarades et de transmettre les informations et consignes concernant le fonctionnement de l'internat.

HEBERGEMENT

ATTENTION !!!

Les clés des chambres restent accrochées la journée à un tableau au bureau du surveillant. L'élève passe récupérer la clé auprès du surveillant qui note l'heure.

Elle doit être impérativement restituée le matin avant de quitter les locaux.

Chaque interne est responsable de sa clé. (En cas de perte il sera demandé 10€ pour faire un double)

L'accès à l'internat est strictement réservé aux élèves internes.

Il n'est pas autorisé pendant les périodes de cours soit de 8h00 à 17h.

Chaque élève est responsable de sa chambre et du matériel qui est mis à sa disposition. **Toute dégradation doit être immédiatement signalée** au surveillant d'étage. Elle entraîne le paiement des frais de réparation ainsi qu'une sanction si elle est le résultat d'un acte de négligence, d'indiscipline ou de vandalisme.

Afin d'éviter les problèmes de vols, **les chambres doivent être fermées pendant l'absence de leurs occupants.**

Sauf autorisation préalable, les élèves internes doivent prendre tous leurs repas à l'internat. Le contrôle s'effectue à l'aide d'une carte magnétique.

Les élèves peuvent être appelés au téléphone de **18h30 à 20h30** au 04 50 23 82 90.

Un parking intérieur est réservé à l'usage des internes. **Cependant, l'utilisation des véhicules n'est pas autorisée pendant la semaine pour les élèves du Lycée professionnel ECA.**

Pour les internes élèves d'un autre établissement, une mesure conventionnelle sera établie entre les parents de l'élève, le foyer internat ECA et l'établissement scolaire de l'élève.

Les internes seront amenés à libérer leur chambre pendant la période de stage et les week-ends suivant un planning qui leur sera transmis ultérieurement.

ENTRETIEN ET USAGE DES LOCAUX

Les chambres et les études doivent être propres et rangées. Le nettoyage courant est à la charge des élèves. Il doit être fait une fois par semaine, le jeudi soir et les poubelles vidées tous les jours. Les élèves doivent être présents lors de la vérification par le personnel de surveillance. **En cas de négligence l'élève responsable sera sanctionné.**

D'une manière générale, les élèves sont tenus d'assurer en permanence la propreté des locaux mis à leur disposition.

Les pensionnaires doivent s'assurer lorsqu'ils quittent le foyer-internat que les fenêtres de leur chambre sont fermées, notamment en période de chauffage, que les dispositifs d'éclairage sont éteints dans leur chambre et plus généralement dans les locaux du foyer-internat (toilettes, douches, lavabos, etc.). Par mesure de sécurité, les radiateurs ne doivent pas être fermés.

Les appareils électriques autres que les lampes de chevet, radiocassettes, lecteurs de compact-disc ou réveils ne sont pas autorisés. Tout branchement d'autre(s) appareil(s) ou modification d'installation est interdite.

LA DETENTION D'EFFETS ET D'APPAREILS PERSONNELS DANS L'ENCEINTE DU FOYER INTERNAT N'ENGAGE PAS LA RESPONSABILITE DU LYCEE, EN CAS DE VOL OU DE DETERIORATION.

La décoration des chambres est soumise à l'approbation du maître d'internat. Les modalités de fixation et le choix des matériaux seront arrêtés par le maître d'internat, après accord de l'intendant. Pour rentabiliser les chambres, les locaux peuvent être occupés pendant les vacances scolaires et les week-ends. De ce fait les internes devront complètement vider les chambres, un sac plastique et un local de stockage sont prévus à cet effet.

Par mesure d'hygiène, les vélos sont strictement interdits dans les chambres.

COMPORTEMENT ET CONSIGNES PARTICULIERES

Les élèves sont tenus de respecter les horaires et les consignes données par le surveillant d'étage. **Ils devront veiller à avoir un comportement qui ne dérange pas leurs camarades et qui ne nuise pas à la vie en collectivité.**

L'utilisation des ordinateurs portables doit se faire uniquement dans le cadre de travaux scolaires et non pour des jeux ou des films.

Les attroupements ou toute activité bruyante ne sont pas autorisés dans les chambres.

L'utilisation discrète d'instruments de musique (sauf électriques) est tolérée jusqu'à 20h30.

Les patins à roulettes, rollers, skates, etc... ne sont pas autorisés dans la rampe d'accès et dans la zone située devant l'internat mais peuvent être utilisés vers le gymnase et derrière les ateliers.

Afin de ne pas déranger le voisinage, les élèves devront s'abstenir d'interpeller les passants et ne pas répondre à d'éventuelles provocations.

Les affaires personnelles ne doivent pas être entreposées sur les rebords des fenêtres.

Les élèves sous traitement médical doivent le signaler à l'infirmerie du lycée et au responsable d'internat.

ALCOOL ET STUPÉFIANTS

L'introduction, la détention et la consommation de boissons alcoolisées et de stupéfiants sont interdites dans l'établissement. Les élèves qui ne respecteront pas ces dispositions seront immédiatement mis à pieds, confié à la famille ou à la gendarmerie le cas échéant.

TABACS

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, cependant un emplacement et temps de pauses seront aménagés en accord avec le maître d'internat.

CAUTION

En cas de perte clé et à la suite nombreuses dégradations volontaires (lacération de matelas, charnières de portes arrachées...) deux chèques de caution non encaissés l'un de 20 € et l'autre de 50 € seront demandés aux familles.

Un état des lieux sera effectué à la rentrée et signé par le jeune.

Date et signature

Du jeune

des parents



Nécessaire pour l'internat

Vous êtes inscrit dans notre internat pour la rentrée de septembre 2022.

Quelques informations quant au nécessaire à avoir lors de votre installation en chambre :

- Alèse de 90x140
- Drap house de 90x140
- Couette + house de couette ou drap + couvertures, à votre convenance.
- Trousse de toilette
- Serviette de bain
- Chaussons ou claquettes ou crocs, à votre convenance
- Un cadenas (moyens) pour fermer à clé votre armoire.